

Arrêté municipal N° 2021/0044
Portant réglementation de la circulation sur
la rue Victor Hugo
dans l'agglomération de MAGESCQ

LE MAIRE DE MAGESCQ,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des collectivités locales ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) ;

VU l'arrêté municipal en date du 30 avril 2021 limitant la vitesse à 30km/h sur la Rue Victor Hugo

Considérant la dangerosité de cet axe en centre bourg et le comportement abusif de certains conducteurs il est nécessaire de réglementer la circulation par l'installation de chicanes.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Sont mises en place des chicanes Rue Victor Hugo instaurant une circulation sur une voie unique.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7 : Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de Soustons,
Monsieur le Maire de la commune de MAGESCQ,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à MAGESCQ, le 11 juin 2021
Le Maire : Alain SOUMAT



Copie à adresser à :

- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de Soustons ;
- Monsieur le président de la Communauté de Commune de Marenne Adour Côte Sud